

Inscription au registre national des refus de dons d'organes

[Accéder au Formulaire](#)

Si vous ne souhaitez pas donner vos organes et tissus après votre mort, inscrivez-vous sur le registre national des refus. Cette inscription peut se faire en ligne ou par courrier.

Votre demande d'inscription est :

Datée et signée

Accompagnée d'une photocopie d'un document recto-verso prouvant votre identité (exemples : carte nationale d'identité en cours de validité, du passeport périmé depuis moins de 5 ans, du permis de conduire ou d'un titre de séjour).

Vous pouvez également justifier de votre identité au moyen du téléservice FranceConnect.

Une attestation d'inscription sur le registre vous est envoyée, sauf si vous avez mentionné ne pas vouloir la recevoir.

À noter

L'inscription sur le registre national des refus peut être faite à partir de 13 ans.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)